

SOMMAIRE

PAGE 1

◆ 12ème édition de la rencontre Gouvernement/secteur privé : le Patronat souhaite une plus grande implication dans l'organisation de la rencontre

PAGE 2

◆ Marché financier régional : des opportunités de financement pour les entreprises

◆ Promotion de l'emploi : l'approche HIMO comme une solution

PAGE 3

◆ Visite de courtoisie du Ministre des Droits Humains et de la Promotion Civique au Patronat burkinabé

◆ Visite de travail d'une délégation de la Banque Mondiale au Patronat : la compétitivité des produits au cœur des échanges

◆ Participation des employeurs burkinabé à la 101ème session de la Conférence Internationale du Travail

PAGE 4

◆ Secteur du bâtiment et des travaux publics : Une ouverture des métiers du LNBTP au secteur privé en perspective

12ème édition de la rencontre Gouvernement/secteur privé : le Patronat souhaite une plus grande implication dans l'organisation de la rencontre



les organisations professionnelles du secteur privé et de sa représentativité au plan national et international, le CNPB souhaite être impliqué dans l'organisation de la manifestation.

Le CNPB a également fait des propositions pour une plus

grande efficacité de ce cadre de dialogue, notamment :

- La dynamisation des commissions sectorielles ;
 - Le rattachement du comité technique paritaire de suivi des recommandations des RGSP à la Chambre de commerce ;
 - La synthèse des interventions en langues nationales ;
- L'amélioration de la participation du CNPB dans les organes de suivi des RGSP.

Un consensus semble se dégager sur certaines recommandations de l'étude dont l'organisation de la rencontre sur deux journées afin de donner plus de temps aux échanges. Le Premier Ministre a même déclaré ne pas y trouver d'inconvénient. On s'achemine donc vers une 13ème édition de la rencontre Gouvernement/secteur privé qui pourrait se tenir en deux jours. Dès lors, le grand défi sera d'élaborer un contenu adéquat qui accorde plus de place à des échanges interactifs et capable de maintenir cet engouement que les acteurs ont vis-à-vis de ce cadre de dialogue public/privé.

Le palais de la culture de Bobo- Dioulasso a abrité le lundi 30 juillet 2012 la 12ème édition de la rencontre annuelle Gouvernement /Secteur privé sur le thème : « Onze éditions de rencontres annuelles Gouvernement/secteur privé : Bilan et perspectives ».

La rencontre qui s'est tenue sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a connu une forte participation des membres du Gouvernement et des représentants du secteur privé.

Cadre privilégié du dialogue public/privé, la rencontre Gouvernement /secteur privé s'est régulièrement tenue depuis 2001 sans interruption. Après 11 années, il était important de marquer une halte afin d'évaluer le chemin parcouru. Aussi, pour cette année une étude a été réalisée pour faire le bilan des éditions passées en vue de formuler des recommandations pour dynamiser le cadre de la rencontre.

Un bilan qui arrive à point nommé au regard des observations formulées par le Patronat à la 11ème édition sur le format de la

rencontre qui ne consacrait plus beaucoup de temps aux échanges interactifs avec le Gouvernement.

L'étude qui a été réalisée a formulé des recommandations qui ont été saluées par le CNPB notamment, la restitution des études thématiques hors du cadre de la rencontre annuelle, la tenue de la rencontre sur deux jours.



L'intervention du Patronat à cette douzième édition de la rencontre était justement d'appuyer les recommandations de l'étude mais aussi d'affirmer sa volonté de jouer un rôle plus important dans l'organisation et le suivi de la rencontre. De par son caractère faitier regroupant

Marché financier régional : des opportunités de financement pour les entreprises



Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a organisé le 20 juin 2012 à la salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie, une rencontre d'échanges et de sensibilisation sur le marché régional de l'Union Monétaire Ouest Africain (UMOA)

L'objectif de cette rencontre était de permettre aux opérateurs économiques burkinabés de comprendre l'organisation et le fonctionnement du marché financier régional de l'UMOA.

Le marché financier de l'UMOA est né de la volonté des chefs d'Etats des pays membres d'offrir de nouvelles perspectives de financement des investissements publics et privés en complément au système bancaire en place. Cou-

vrant huit pays, il a démarré ses activités effectives en 1998 avec pour objectifs de :

- créer un marché conforme aux standards internationaux ;
- mobiliser l'épargne régionale et internationale ;
- instaurer un climat de confiance, gage du succès de ce nouvel ; instrument de financement.

Après 14 années de fonctionnement, le constat est que les entreprises privées ne semblent pas être intéressées par les opportunités de financement à travers ce marché. Le nombre d'entreprises cotées à la Bourse Régionale de valeurs Mobilières (BRVM) n'a pas beaucoup évolué depuis son ouverture.

De 14 entreprises cotées en 1998, le nombre est passé en 2012 à 39 dont 33 entreprises ivoiriennes et une seule entreprise burkinabé (ONATEL). En termes de levée de fonds au niveau du marché, plus de 70% des levés de fonds sont effectués par le secteur public.

Dans un contexte où les entreprises privées rencontrent d'énormes difficultés d'accès aux crédits bancaires, il est surprenant de constater que le recours au marché financier comme alternative de financement reste limitée.

Ces constats qui trouvent en partie leurs causes dans la méconnaissance des mécanismes de fonctionnement de la bourse devraient être résolus par une démystification du marché financier régional. D'où l'organisation de la présente rencontre pour permettre aux participants de mieux comprendre le processus de levée de ressources sur le marché financier et l'opportunité que peuvent présenter une introduction en bourse.

En effet, le marché financier permet de lever des capitaux sous forme de fonds propres ou d'emprunts à des coûts plus intéressants que dans les banques à travers l'émission d'actions ou d'obligations. L'entreprise introduite en bourse peut donc disposer de l'épargne du public en émettant des titres en contrepartie de l'apport de capitaux.

Mais l'entrée en bourse à la BRVM impose le respect d'un certain nombre de conditions liées au niveau minimum du chiffre d'affaire et à la transparence (certification des comptes, ouverture du capital, publication des chiffres d'affaire prévisionnel). Toute chose que les PME ne peuvent pas toujours satisfaire. C'est pourquoi, la BRVM projette la mise en place d'un marché boursier dédié aux PME S.A à des conditions plus souples.

Promotion de l'emploi : l'approche HIMO comme une solution

Le Ministère des Infrastructures et du Désenclavement a organisé le jeudi 5 juillet 2012 à l'hôtel PACIFIC un atelier technique de partage des initiatives Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) et perspectives pour la mise en œuvre du Programme Pays pour le Travail Décent.

La Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et son plan d'action opérationnel adoptée en 2008 par le Gouvernement recommande la promotion des travaux à haute intensité de main d'œuvre pour lutter contre le chômage et le sous emploi. Le Programme Spécial de Création d'Emploi (PSCE) et le Programme Pays Pour le Travail Décent qui s'inscrivent en droite ligne de la PNE prévoient aussi de faire la promotion de cette approche dans les investissements publics. Aussi en octobre 2011, une revue des programmes HIMO déjà mis en œuvre au Burkina a été réalisée avec l'appui du PNUD pour capitaliser les expériences dans le domaine des HIMO.

Dans cet élan, le Burkina est en passe d'être retenu comme pays cible pour bénéficier de l'assistance technique du Bureau International du Travail (BIT) dans l'implémentation du HIMO dans les programmes d'investissement public.

Cet atelier avait pour objectif de capitaliser les acquis des programmes HIMO antérieurs mis en œuvre par des structures comme l'agence Faso Baara, la Coopération Suisse et la Coopération Allemande, de revisiter les insuffisances des programmes antérieurs afin de définir avec l'appui du BIT, un référentiel pour l'utilisation de

cette technique.

Le HIMO est une approche qui combine l'utilisation des équipements légers avec les ressources humaines et matérielles disponibles localement pour effectuer des travaux tout en assurant la qualité dans la réalisation. Elle permet ainsi de procurer des emplois aux couches les plus défavorisées de la population et de réduire l'exode rural. Selon des études comparatives, le HIMO permettrait de créer 3 à 5 fois plus d'emplois pour le même montant d'investissement.

Dans l'approche du BIT, le HIMO doit obéir aux principes du travail décent à travers l'égalité des chances, l'égalité de rémunération, l'abolition du travail forcé, la liberté syndicale, le respect de l'âge minimum, le respect des salaires minima, la sécurité et santé au travail.

A l'heure actuelle, des initiatives HIMO sont en cours au Burkina dans des programmes financés par la coopération suisse (programme PREST) et allemande (le FICOD) à travers des actions de construction d'infrastructures telles que les marchés, les gares, les écoles, les pistes rurales. Une présentation de l'expérience de ces deux programmes a été faite par les responsables concernés qui confirme bien l'espoir placé en l'appro-



che HIMO comme solution à la question du chômage et du sous emploi.

Le recours à cette technique HIMO suppose d'abord que la faisabilité technique du projet soit assurée pour ne pas sacrifier la qualité des ouvrages mais aussi et surtout, la disponibilité de la main d'œuvre locale, prête à accepter les taux journaliers proposés sur les chantiers. L'expérience montre que dans certaines localités notamment celles qui connaissent le boom minier, la main d'œuvre locale n'est pas prête à s'engager sur les chantiers HIMO du fait des taux de rémunération proposés relativement bas par rapport aux gains espérés dans l'orpaillage.

L'introduction de la technique HIMO dans les projets d'investissement publics devra donc se fonder sur une approche adaptée aux contextes de chaque localité où les projets seront mis en œuvre.

Visite de courtoisie du Ministre des Droits Humains et de la Promotion Civique au Patronat burkinabé



Le Ministre des Droits Humains et de la Promotion Civique, Monsieur Albert OUE-DRAOGO a effectué le jeudi 7 juin 2012 une visite de courtoisie au Patronat Burkinabé. Le Ministre qui était accompagné de ses principaux collaborateurs est venu exprimer sa volonté d'établir avec le Patronat un partenariat dans le cadre de la recherche de solutions au problème de l'incivisme qui se développe ces dernières années au Burkina.

Il a été reçu par le Président du Comité Statutaire du Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB), Docteur Jean Baptiste YAMEOGO qui était entouré pour la circonstance de quelques membres du Bureau. Il a au nom du Président, Monsieur Birahima NACOULMA, absent, souhaité la bienvenue au Ministre et à sa délégation.

Le Ministre à son tour a remercié le CNPB pour l'accueil et indiqué être à la tête d'un département qui a une mission transversale et qui consiste à faire des droits humains et du civisme une réalité. Cela ne saurait se faire sans l'accompagnement de tous les acteurs de la société notamment le secteur privé et la société civile. C'est dans ce sens dira-t-il qu'il a entrepris une tournée pour discuter avec l'ensemble des acteurs et dégager de nouvelles perspectives sur l'implémentation des droits humains et du civisme dans notre pays.

Poursuivant, il a fait le constat que l'incivisme prend de plus en plus une ampleur inquiétante. D'où la nécessité que des mesures soient prises pour la circonscrire car il n'y a pas de développement possible dans une société où l'incivisme devient la règle.

A la suite de son intervention, Docteur YAMEOGO l'a remercié pour la démarche et l'a rassuré du soutien et de la disponibilité du Patronat à l'accompagner dans l'accomplissement de sa mission. Puis, il a passé la parole aux membres du Bureau présents à la rencontre qui ont tour à tour salué la visite du Ministre et reconnu la pertinence de sa démarche. En outre, tout en soulignant la nécessité de prendre des mesures pour combattre l'incivisme, ils ont surtout attiré l'attention du Ministre sur la dé-

mission des parents dans l'éducation de leurs enfants, le manque de confiance envers les institutions judiciaires.

En termes de pistes de solutions, les propositions suivantes ont été faites :

- ◆ La mise en place d'une stratégie de communication sur le civisme en prenant en compte les langues nationales ;
- ◆ La réintroduction de l'éducation civique dans les programmes de formation au primaire ;
- ◆ La répression de l'incivisme.

Avant de prendre congé, le Ministre Albert OUE-DRAOGO a laissé au CNPB une riche documentation sur le civisme et les droits humains.

Participation des employeurs burkinabé à la 101ème session de la Conférence Internationale du Travail

Du 30 mai au 14 juin 2012, s'est tenue à Genève (Suisse), la 101ème session de la Conférence Internationale du Travail (CIT). Le Burkina Faso y était représenté par une délégation tripartite. La délégation des Employeurs, composée de quatre (4) personnes était conduite par le Président du Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB), Monsieur Birahima NACOULMA.

Placée sous le thème « Construire l'avenir avec le travail décent », la Conférence a réuni près de 5000 représentants provenant de 168 pays. La CIT de 2012 a été marquée par l'élection d'un nouveau Directeur Général du Bureau International du Travail (BIT), Monsieur Guy RYDER de nationalité britannique, en remplacement de Monsieur Juan SOMAVIA.

L'ordre du jour de la CIT a porté sur des questions d'ordre général et technique proposées par le Conseil d'Administration du BIT.

Les questions techniques soumises à discussion générale ont concernées :

- La crise de l'emploi des jeunes ;
- Les socles nationaux de protection sociale ;
- Les principes et droits fondamentaux au travail ;

- L'état d'exécution des recommandations sur la mise en œuvre des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) par le Myanmar ;

A l'issue des travaux des commissions les instruments ci-après ont été adoptés :

une résolution sur la crise de l'emploi des jeunes : « Appel à l'action » qui complète les conclusions de la CIT de 2005 concernant la problématique ;

une recommandation sur les socles nationaux de protection sociale (R. 202).

La Commission des Experts pour l'Application des Conventions et Recommandations (CEAC) n'a pas pu examiner cette année, les cas de violation aux normes internationales du travail suite aux protestations des Employeurs contre l'extension du mandat de la Commission dans l'interprétation des conventions de l'OIT en particulier celle relative à la liberté syndicale (convention n° 87 de l'OIT).

Au cours de sa rencontre d'au revoir avec le groupe des Employeurs, le Directeur Général sortant du BIT, Monsieur Juan SOMAVIA a rendu un vibrant hommage au Président du CNPB, Monsieur NACOULMA Birahima pour son soutien constant durant son mandat.

En marge de la CIT, les Employeurs du Burkina ont participé aux réunions statutaires des organisations continentales et internationales des employeurs (Business Africa, OIE), aux réunions d'informations de la CEDEAO et de l'UEMOA sur le dialogue social, la politique de l'emploi et de la protection sociale etc.

Visite de travail d'une délégation de la Banque Mondiale au Patronat : la compétitivité des produits au cœur des échanges



Le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a reçu le vendredi 1^{er} juin 2012 une délégation de la Banque Mondiale composée de Monsieur Ali ZAFAR et de Monsieur Hippolyte FO-FACK venue s'entretenir avec le Patronat sur les problèmes de compétitivité des entreprises burkinabé. La rencontre qui a été présidée par le Président du Comité Statutaire du CNPB Docteur YAMEOGO Jean Baptiste, a connue la participation de représentants de l'Association Professionnelle des Exportateurs de Fruits et Légumes du Burkina, de la Fédération Nationale des Industries de l'Agroalimentaire et de transformation du Burkina et de l'Organisation des Transporteurs du Faso.

La délégation est venue recueillir le point de vue du secteur privé sur les difficultés qui minent la compétitivité des entreprises burkinabé et les mesures à prendre pour y remédier. Comme l'a précisé Monsieur ZAFAR, « il s'agit de venir écouter le secteur privé car très souvent les questions qui touchent les entreprises privées sont parfois discutées entre l'Etat et les bailleurs » sans que les acteurs ne puissent donner leur avis.

Aussi, les échanges se sont déroulés à bâton rompu et ont tourné autour des préoccupations des entreprises à savoir : la formation, l'accès aux financements, l'accès aux marchés, le coût et la disponibilité de l'électricité, le respect des normes de qualité, la vétusté du parc automobile, la TVA sur les prix du transport.



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABE (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 50 33 03 09
Fax : (+226) 50 33 03 08
Courriel: cnpb@fasonet.bf
Site web: www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA
Wenceslas BANCE

Conception et Mise en page

Wenceslas BANCE

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981



Secteur du bâtiment et des travaux publics : Une ouverture des métiers du LNBTP au secteur privé en perspective



La salle de conférence du CBC a abrité le 13 juillet 2012, un atelier national sur l'ouverture de certains métiers du Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP) au secteur privé organisé par le Ministère des Infrastructures et du Désenclavement.

Le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP) est une société d'Etat créée en 1968 qui a pour mission d'exécuter tous les essais et analyses de matériaux entrant dans les constructions de génie civil, toutes les études géotechniques en matière de routes, d'aérodromes, de bâtiments, d'ouvrages d'art et de barrages.

Après plus de quarante ans de fonctionnement, l'environnement économique national a beaucoup évolué. Le secteur du BTP a connu un grand boom ces dernières années aussi bien dans le domaine des infrastructures routières que dans le domaine de la réalisation de bâtiments et d'ouvrages hydrauliques. Cet accroissement des activités dans ce secteur a créé une forte demande des services du LNBTP.

Au regard de la vétusté et l'insuffisance des équipements, le LNBTP n'arrive pas à répondre efficacement à cette forte demande. Il en résulte des désagréments auprès de la clientèle qui se manifestent par des délais importants d'exécution des services qui se répercutent aussi sur les délais de réalisation des chantiers.

Face à cette situation, la solution que le Ministère des infrastructures propose est d'ouvrir certains métiers du LNBTP au secteur privé afin d'accroître l'offre de services dans le domaine.

Une option que salue le secteur privé du BTP mais qui estime que le degré d'ouverture proposé est très faible car une grande partie des métiers restera toujours la chasse gardée du LNBTP au titre desquels on peut citer :

- ♦ Les études et contrôles géotechniques des routes bitumées ;
- ♦ Les études de sols et fondations des bâtiments R+2 avec toiture terrasse et plus ;
- ♦ Les études de sols et fondations des bâtiments avec sous-sols quel que soit le nombre d'étages ;
- ♦ Les études de sols et fondations des immeubles et établissement destinés à recevoir du public ;
- ♦ Les essais de ciments et aciers (fers à béton, tôles)
- ♦ Etc...

Les métiers proposés pour être ouverts à la concurrence sont ceux pour lesquels « *les risques liés à des défauts d'exécutions des ouvrages sont limités* ».

Le Burkina n'est pas pionnier en matière d'ouverture des métiers du laboratoire des bâtiments et travaux publics au privé. Certains pays comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Bénin ont déjà expérimenté cette ouverture. Le Burkina est d'ailleurs le seul pays à ne pas disposer de laboratoire privé de BTP.